

COMMUNE DE UTUROA

DELIBERATION N° 17 / 2026 du 27 mars 2026

Portant désignation des délégués du Conseil Municipal de UTUROA et de leurs suppléants au sein du Conseil communautaire de la communauté de communes HAVA'I

Date de convocation :
Le 21 mars 2026

Date d'affichage du
compte-rendu de séance :
Le 31 MARS 2026

| Nombre de conseillers | |
|--|------|
| en exercice | : 27 |
| Présents | : 24 |
| Procurations | : 03 |
| Votants | : 23 |
| Pour | : 22 |
| Contre | : 01 |
| Abstention | : 04 |
| La délibération est approuvée à la majorité. | |

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE UTUROA

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept du mois de mars, le conseil municipal dûment convoqué par lettre n°05/MU/CM du 21 mars 2026, s'est réuni à la mairie de Uturoa, sous la présidence de Monsieur Matahi BROTHERSON, Maire.

Étaient présents :

| | |
|--------------------------|---|
| M. Matahi BROTHERSON | Maire |
| M. Camille MOU KAM TSE | 1 ^{er} adjoint au maire |
| Mme Noéla TIXIER | 2 ^{ème} adjointe au maire |
| M. Judex TAPUTUARAI | 3 ^{ème} adjoint au maire |
| Mme Augustine LEMAIRE | 4 ^{ème} adjointe au maire |
| M. Heiarii ROIHAU | 5 ^{ème} adjoint au maire |
| Mme Heiava LAMAUD | 6 ^{ème} adjointe au maire |
| M. Edwin TARUOURA | 7 ^{ème} adjoint au maire |
| Mme Taraina ITCHNER | 8 ^{ème} adjointe au maire |
| Mme Augustine TUUHIA | conseillère municipale |
| M. Joël TERIITEHAU | conseiller municipal |
| Mme Evangeline SHAM KOUA | conseillère municipale |
| Mme Elisabeth TETUA | conseillère municipale |
| Mme Elisabeth MAHANORA | conseillère municipale |
| M. Georges MOULON | conseiller municipal |
| M. Jean-Jacques TAVERE | conseiller municipal |
| Mme Ella NATUA | conseillère municipale |
| M. Gaston HAPAITAHAA | conseiller municipal (prst à partir de 08h47, odj2) |
| M. Lewis GUILLOUX | conseiller municipal |
| Mme Sylvana ATANI | conseillère municipale |
| Mme Sylviane TEROOATEA | conseillère municipale |
| M. Mihimana ROOPINIA | conseiller municipal (prst à partir de 08h40, odj1) |
| M. Christian HUIOUTU | conseiller municipal (abst de 09h00, odj4.1, à 09h02, odj4.2) |
| Mme Ellen ROOPINIA | conseillère municipale |

Étaient absents excusés et ayant donné procuration :

M. Pierre TEROU, conseiller municipal, proc. à M. Matahi BROTHERSON ;
Mme Doris TAATA, conseillère municipale, proc. à M. Camille MOU KAM TSE ;
Mme Marie-Line TUPAIA, conseillère municipale, proc. à M. Judex TAPUTUARAI.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 27 et 22 présents à l'ouverture de cette séance. Le quorum atteint, le Maire déclare la séance ouverte à 08h30.

Le Conseil municipal peut délibérer valablement.

Le conseil municipal nomme à l'unanimité Mme Elisabeth TETUA et Mme Elisabeth MAHANORA, secrétaires de séance.

ACTE RENDU EXECUTOIRE

le 31 MARS 2026

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte, publié/notifié

le 31 MARS 2026

et transmis au service de

l'Etat le 31 MARS 2026

Le Maire,

M. Matahi BROTHERSON

- VU la loi organique n°2004-192 du 27 février 2004 portant statut d'autonomie de la Polynésie Française modifiée ;
 VU la loi organique n°2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie Française modifiée ;
 VU le Code Général des Collectivités Territoriales applicable en Polynésie Française ;
 VU la loi n° 71-1028 du 24 décembre 1971 relative à la création et à l'organisation des communes dans le Territoire de la Polynésie française ;
 VU les lois n°77-744 du 8 juillet 1977 et 77-1460 du 29 décembre 1977 modifiant le régime communal dans le Territoire de la Polynésie Française promulguées par décret n°80-918 du 13 novembre 1980 ;
 VU le décret n°45-1349 du 18 juin 1945 instituant la Commune de UTUROA, Chef-lieu des Iles-sous-le-vent ;
 VU l'arrêté n°HC/1712/SA ISLV du 30 décembre 2011 modifié portant création de la Communauté de communes de Hava'i ;
 VU l'arrêté n° HC 1784 DIRAJ/BAJC du 21 décembre 2015 portant extension du périmètre et approuvant les modifications statutaires de la communauté de communes Hava'i ;
 VU les statuts de la Communauté de communes Hava'i ;
 VU le procès-verbal portant élection du Maire de la Commune de UTUROA en date du 21 mars 2026 ;
 VU le tableau du conseil municipal en date du 21 mars 2026 ;
 VU la lettre n°05/MU/CM du 21 mars 2026 portant convocation du Conseil Municipal de la Commune de UTUROA et la note explicative de synthèse ;

Considérant le renouvellement intégral du conseil municipal de Uturoa, issu de l'élection municipale du 15 mars 2026 ;

Considérant les dispositions de l'article 7 et 7-1 de l'arrêté n° HC 1784 DIRAJ/BAJC du 21 décembre 2015 fixant la composition du conseil communautaire de la communauté de communes HAVA'I à 30 délégués titulaires et 30 délégués suppléants élus par les conseils municipaux des communes adhérentes, ainsi que la répartition du nombre de sièges à 5 membres titulaires et 5 membres suppléants par commune concernée ;

Considérant que l'élection des délégués a lieu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Considérant que sur proposition de Monsieur le Maire, l'assemblée délibérante accepte, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret ;

Après la procédure de vote ;

Et après en avoir délibéré en sa séance du 27 mars 2026 ;

- DELIBERE -

Article 1^{er} : Sont nommés délégués titulaires au sein de la communauté de communes HAVA'I les conseillers municipaux dont les noms suivent :

LISTE DES DELEGUES TITULAIRES

| NOM et Prénom | Fonctions |
|--------------------------|------------------------------------|
| M. BROTHERSON Matahi | Maire |
| M. MOU KAM TSE Camille | 1 ^{er} adjoint au maire |
| Mme TIXIER Noéla | 2 ^{ème} adjointe au maire |
| M. TAPUTUARAI Judex | 3 ^{ème} adjoint au maire |
| Mme SHAM KOUA Evangéline | Conseillère municipale |

Article 2 : Sont nommés délégués suppléants au sein de la communauté de communes HAVA'I les conseillers municipaux dont les noms suivent :

LISTE DES DELEGUES SUPPLEANTS

| NOM et Prénom | Fonctions |
|-----------------------|------------------------------------|
| Mme Augustine LEMAIRE | 4 ^{ème} adjointe au maire |
| M. GUILLOUX Lewis | Conseiller municipal |
| M. HAPAITAHAA Gaston | Conseiller municipal |
| M. ROIHAU Heiarii | 5 ^{ème} adjoint au maire |
| M. MOULON Georges | Conseiller municipal |

Article 3 : Conformément aux dispositions du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par application de télérecours citoyens accessible à partir du site « www.telerecours.fr ».

Article 4 : Le Maire est chargé de l'application de la présente délibération qui sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Le Maire,

Matahi BROTHERSON